

Rapport annuel



SYndicat mixte Départemental
pour l'Élimination des Déchets
ménagers et assimilés
du LOT

Sommaire

Présentation du SY.D.E.D. du Lot

Tri des déchets recyclables et valorisation du verre

Modes de collecte
Quantités traitées
Traitement
Quantités recyclées (collectivités SY.D.E.D.)
Bilan financier
Evolution des quantités traitées et recyclées

Traitement des déchets non valorisables

Modes de collecte
Quantités traitées
Traitement
Bilan financier
Evolution des quantités traitées

Déchetteries, compostage des végétaux, valorisation du bois

Collecte en déchetterie
Quantités collectées et traitement
Compostage des végétaux
Valorisation du bois
Collecte des DASRI
Bilan financier
Evolution du nombre de déchetteries et d'habitants desservis

Activités annexes

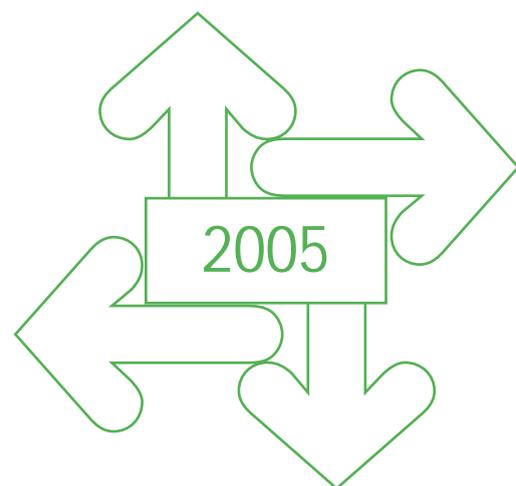
Lavage des conteneurs
Promotion du compostage individuel

Fonctionnement de la structure

Contenu du service
Éléments financiers

Financement

Modes de financement
Bilan financier global de fonctionnement



En vertu de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, les maires des communes ou les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Ce document rappelle le rôle du SY.D.E.D. dans l'organisation de la gestion des déchets du Lot et présente ses résultats techniques et financiers pour l'exercice 2005.

Présentation du SY.D.E.D. du Lot



⇒ *Adhérents* : les 15 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers.
Cela représente 341 communes et 164 698 habitants (pop. INSEE sans double compte 1999).



Périmètre du SY.D.E.D.

- 1 - C.C. Causse Ségala Limargue
- 2 - C.C. de Catus
- 3 - C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble
- 4 - C.C. du Pays de Cahors
- 5 - C.C. du Pays de Martel
- 6 - C.C. du Pays de Padirac
- 7 - C.C. du Pays de Souillac
- 8 - C.C. du Pays du Haut Quercy Dordogne
- 9 - C.C. Lot-Célé
- 10 - SICTOM des Marches du Sud Quercy
- 11 - SICTOM du Haut Quercy Dordogne
- 12 - SIRTOM du Haut Célé
- 13 - SIVU Bio-Alvignac-Gramat - DM
- 14 - SMIRTOM de la Région de Figeac
- 15 - Syndicat Mixte du Pays de Gourdon

SICTOM - SIVU - SIRTOM - SMIRTOM :
Syndicats Intercommunaux
C.C. : Communautés de Communes

Chaque collectivité membre est représentée par des élus locaux au sein du Comité Syndical.
Ce Comité se réunit régulièrement pour prendre les décisions concernant la politique du SY.D.E.D.

⇒ *Statut juridique* : Etablissement Public Industriel et Commercial

Le SY.D.E.D. est un organisme public dont les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité.

⇒ *Mode de gestion* : Régie directe





⇔ Compétence : Assurer le traitement des déchets des ménages

Le traitement des déchets regroupe plusieurs activités :

- le tri des déchets recyclables et la valorisation du verre,
- le traitement des déchets non valorisables,
- la gestion d'un réseau de déchetteries, le compostage des végétaux et la valorisation du bois.

Outre les déchets produits sur son propre territoire, le SY.D.E.D. assure, en tant que prestataire, le tri des déchets recyclables de plusieurs collectivités hors département.



ZOOM SUR ... Les flux de déchets gérés par le SY.D.E.D.

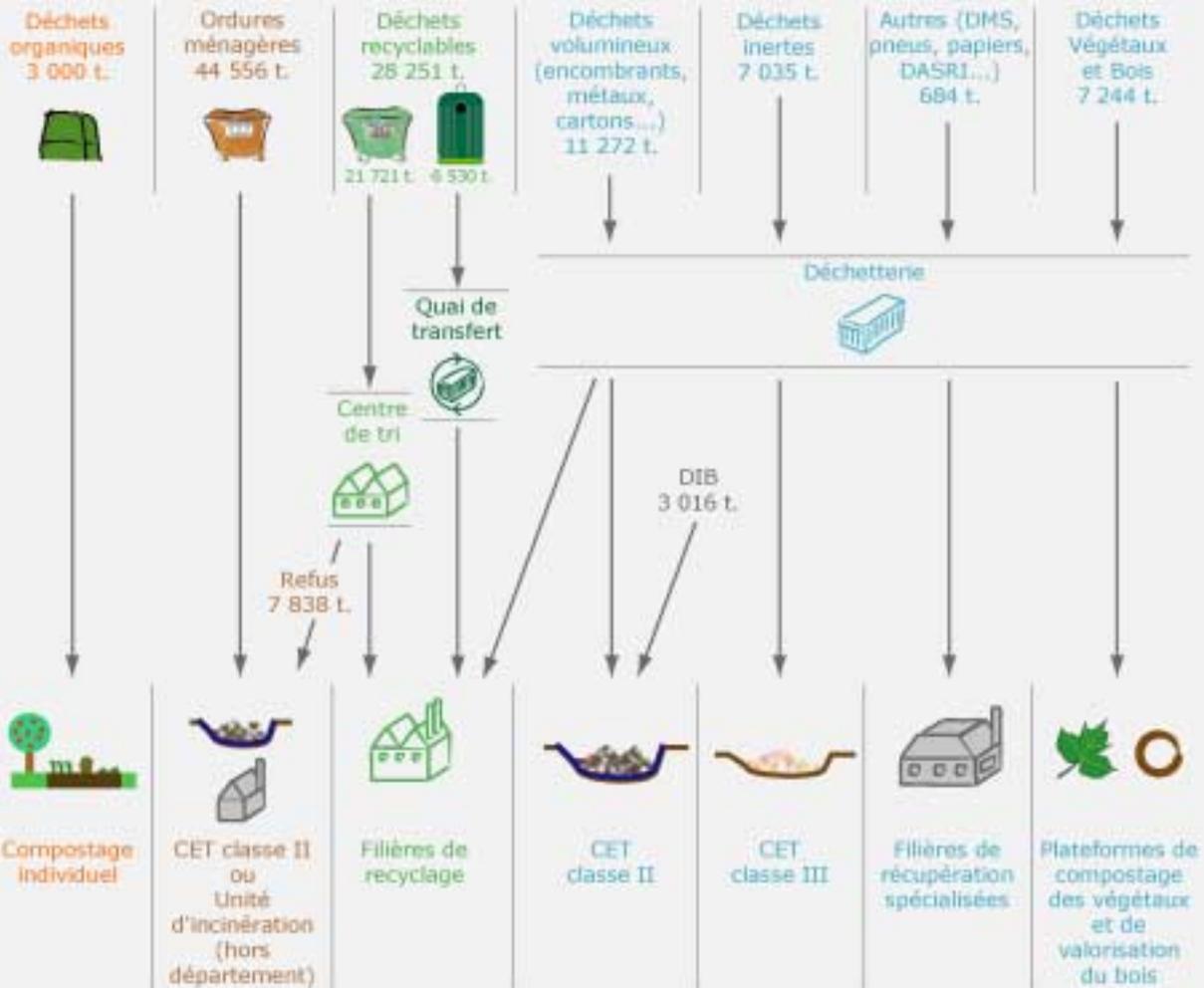


Schéma réalisé sur la base des chiffres 2005

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux
DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
CET : Centre d'Enfouissement Technique

Tri des déchets recyclables et Valorisation du verre



➤ Modes de collecte

Déchets recyclables (papiers et emballages hors verre) - en porte à porte
Les déchets sont déposés en vrac dans des bacs individuels ou collectifs. Sur certains secteurs, des sacs transparents ou des caissettes sont mis à la disposition des habitants.
La collecte est effectuée par les collectivités membres du SY.D.E.D.



Emballages en verre - en apport volontaire

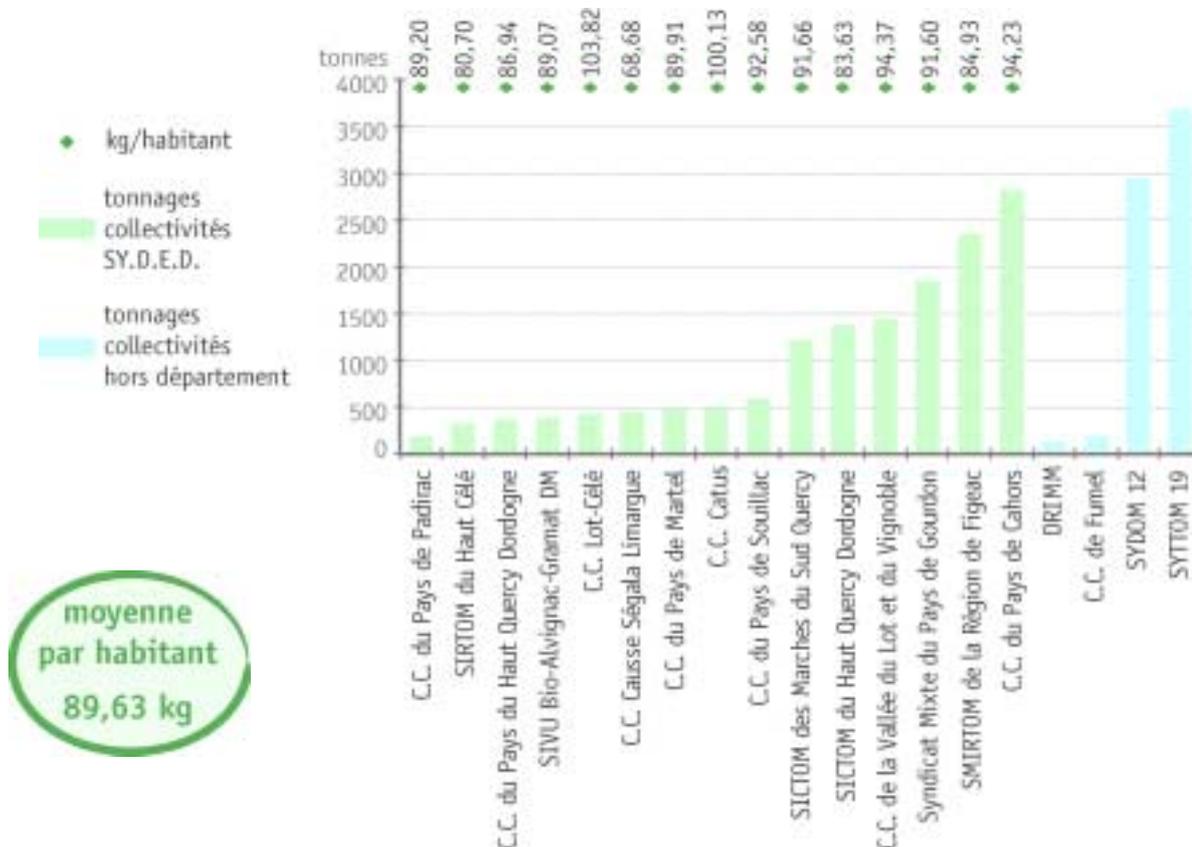
Ces emballages sont déposés dans les récup'verres (1 récup'verre/150 habitants).
Le ramassage et le transfert sont effectués par le SY.D.E.D.

➤ Quantités traitées

Papiers et emballages hors verre : 21 721 t

14 762 tonnes de déchets ont été apportées par les collectivités membres du SY.D.E.D.
6 959 tonnes proviennent de collectivités hors département.

Répartition des quantités traitées par collectivité et moyennes par habitant



Emballages en verre : 6 530 tonnes



➔ Traitement

Pour une meilleure gestion des équipements, le département est divisé en 3 secteurs, comportant chacun un centre de tri de déchets recyclables et un quai de transfert pour le verre.

Séparation des matériaux dans les centres de tri du SY.D.E.D.

Les déchets recyclables sont triés par matériau selon un process où la mécanisation est réduite, favorisant ainsi la création d'emploi. Ils sont ensuite conditionnés et envoyés vers des unités de recyclage hors département. Le refus, représentant la part des déchets traités non destinés à la valorisation du fait des erreurs des habitants, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères.

Recyclage du verre à la Verrerie Ouvrière d'Albi à St Juery (81)

Répartition des quantités traitées par site

Secteur nord

Centre de tri de Saint Jean Lagineste

	Quantité traitée	Refus
SY.D.E.D.	3 804 t.	1 765 t.
hors SY.D.E.D.	3 601 t.	934 t.

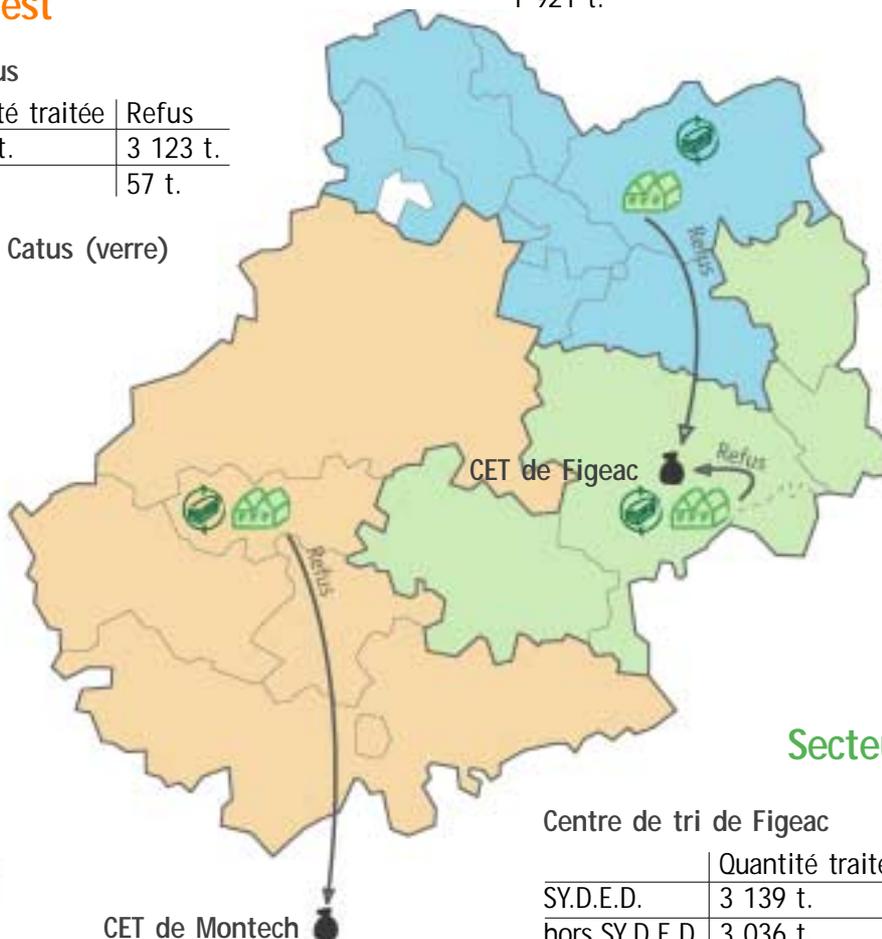
Quai de transfert de Glanes (verre)
1 921 t.

Secteur sud-ouest

Centre de tri de Catus

	Quantité traitée	Refus
SY.D.E.D.	7 819 t.	3 123 t.
hors SY.D.E.D.	322 t.	57 t.

Quai de transfert de Catus (verre)
3 313 t.

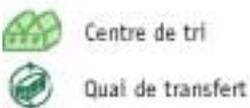


Secteur est

Centre de tri de Figeac

	Quantité traitée	Refus
SY.D.E.D.	3 139 t.	1 128 t.
hors SY.D.E.D.	3 036 t.	831 t.

Quai de transfert de Figeac (verre)
1 296 t.



CET de Montech



Quantités recyclées (collectivités SY.D.E.D.)

Papiers et emballages hors verre : 8 508 tonnes soit 51,66 kg/hab./an

Freinte et variation des stocks : 238 tonnes

Refus : 6 016 tonnes, soit 40,75 % des quantités triées

Emballages en verre : 6 530 tonnes soit 39,65 kg/hab./an

91,31 kg de déchets recyclés par habitant



Grâce au recyclage des déchets...



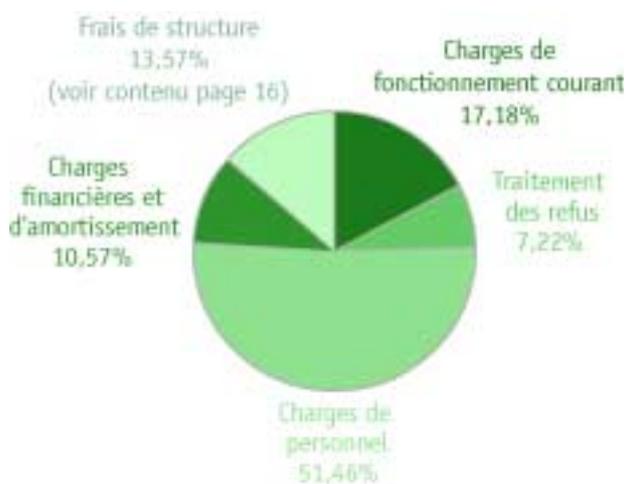
128 798 m³ d'eau ont été économisés, soit l'équivalent de la consommation des habitants de Prayssac sur une année.



107 861 MWh d'énergie ont été économisés, soit l'équivalent de la consommation des habitants de Figeac sur une année.

Bilan financier

Dépenses



Recettes



Tarif appliqué aux collectivités membres : 60 euros HT/tonne (correspondant au coût de revient de l'activité)



ZOOM SUR ... La modernisation du Centre de tri de Catus

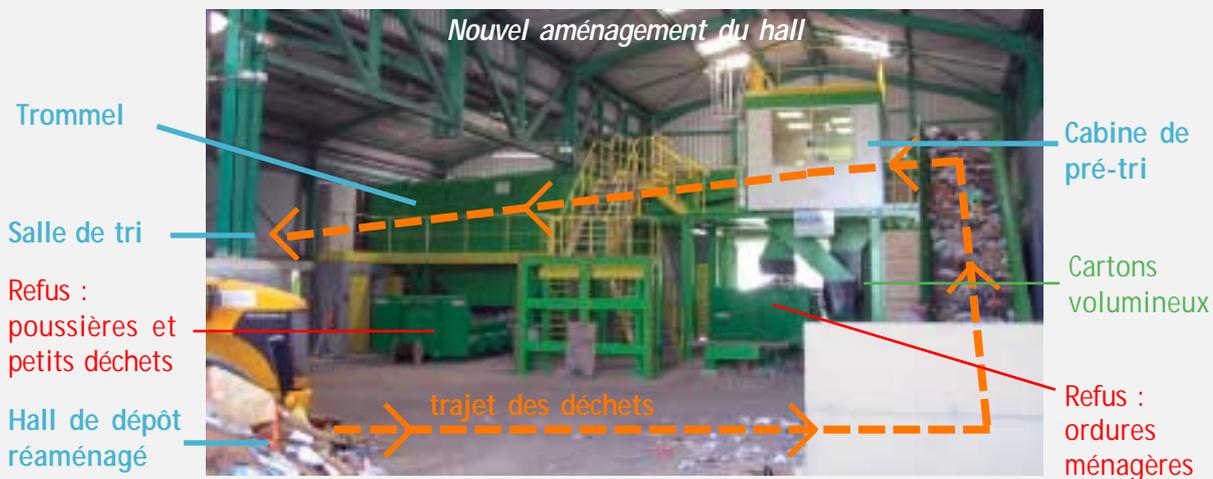
Le Centre de tri de Catus a été construit en 1994, au tout début de la collecte sélective. Plus de 10 ans après, d'importants travaux de modernisation s'imposaient pour une mise à niveau sur le plan technologique et une amélioration du cadre de travail des agents de tri.

Travaux effectués :

- informatisation du pont-bascule
- rénovation du hall de dépôt
- installation d'une cabine de pré-tri
- installation d'un trommel
- rénovation de la salle de tri
- réfection de la plateforme de stockage avant expédition

Période d'arrêt du centre : du 28 février au 16 mai

Coût des travaux : 876 000 euros HT



Evolution des quantités traitées et recyclées



* En 2003, les tonnages de déchets recyclés intègrent la variation de stock et la freinte.



➤ Modes de collecte

Ordures ménagères des particuliers - en porte à porte



Les déchets sont déposés en sac dans des bacs individuels ou collectifs marron ou gris. Sur certains secteurs, des sacs sont mis à la disposition des habitants.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYD.E.D.



Encombrants - apports en déchetterie

DIB des professionnels - apports directs sur les Centres d'Enfouissement Technique

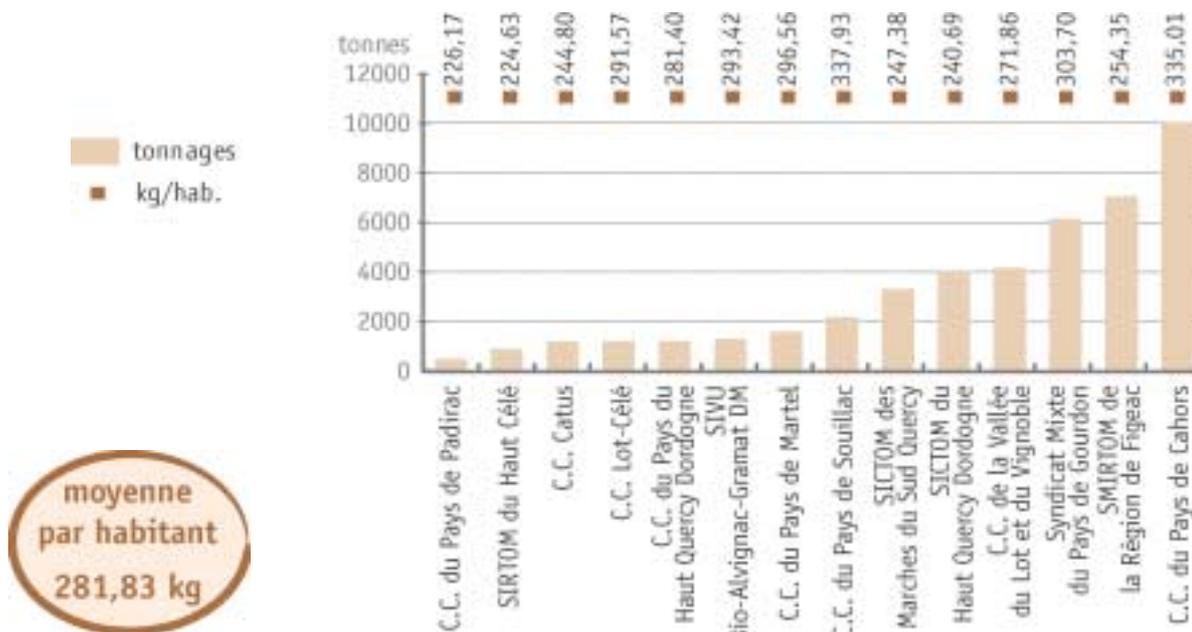
➤ Quantités traitées

Déchets non valorisables : 63 196 tonnes

Répartition des quantités

	Tonnes
Ordures ménagères	44 556
Refus de tri	7 838
Encombrants	7 786
DIB	3 016
TOTAL	63 196

Répartition des quantités d'OM traitées par collectivité et moyennes par habitant





➔ Traitement

Le SY.D.E.D. prend en charge les déchets non valorisables des collectivités membres à partir des quais de transfert ou directement sur les Centres d'Enfouissement Technique (CET). La Communauté de communes Causse Ségala Limargue possède encore sa propre décharge autorisée.

Equipements du SY.D.E.D.

Le SY.D.E.D. gère deux CET à Dégagnac et à Figeac.

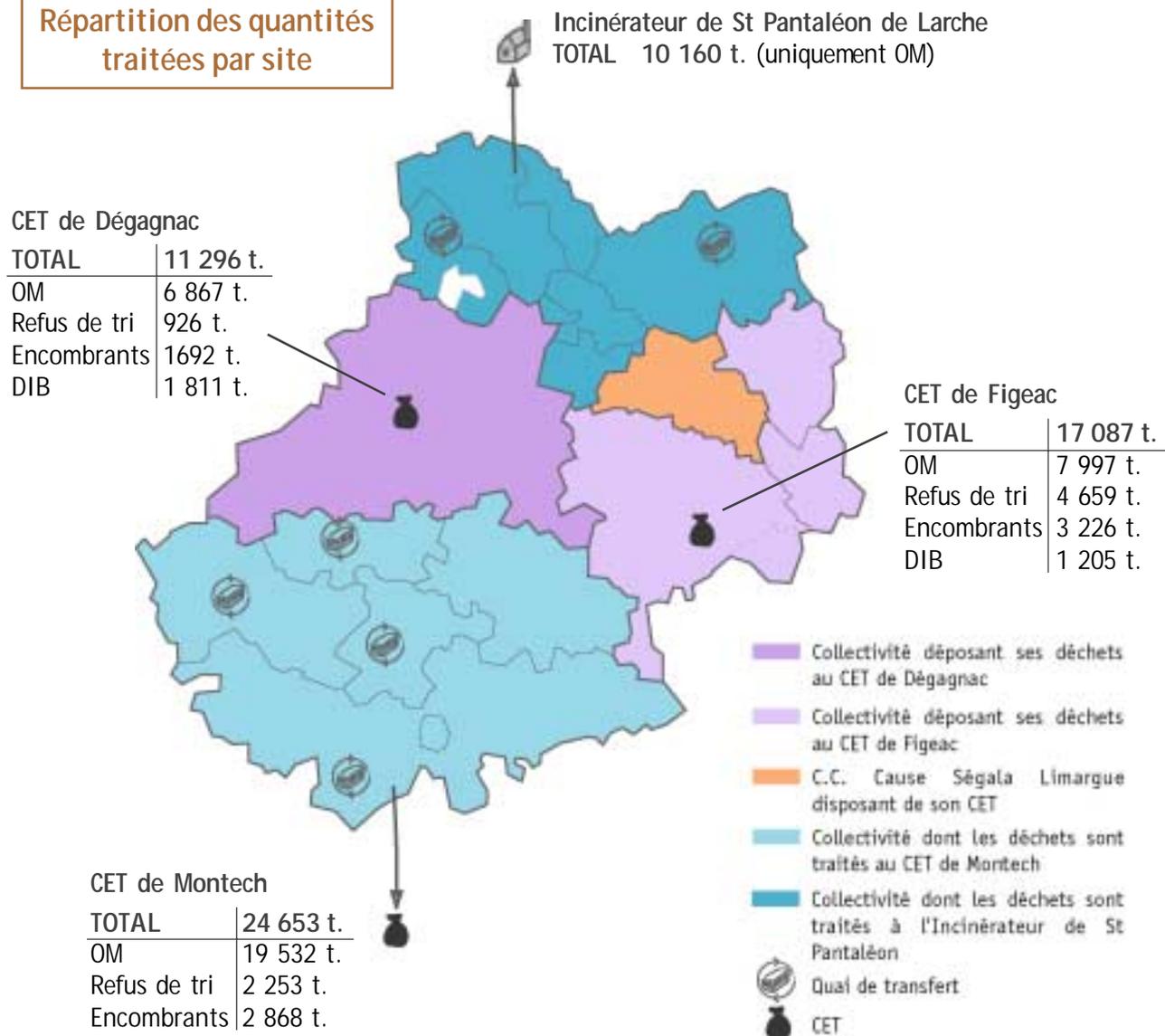
Hors département

Les capacités de traitement des CET du SY.D.E.D. étant insuffisantes, une part importante des déchets non valorisables (55%) est orientée vers des centres de traitement extérieurs au département : le CET de la DRIMM à Montech (82) et l'Incinérateur du SYTOM19 à St Pantaléon de Larche (19).



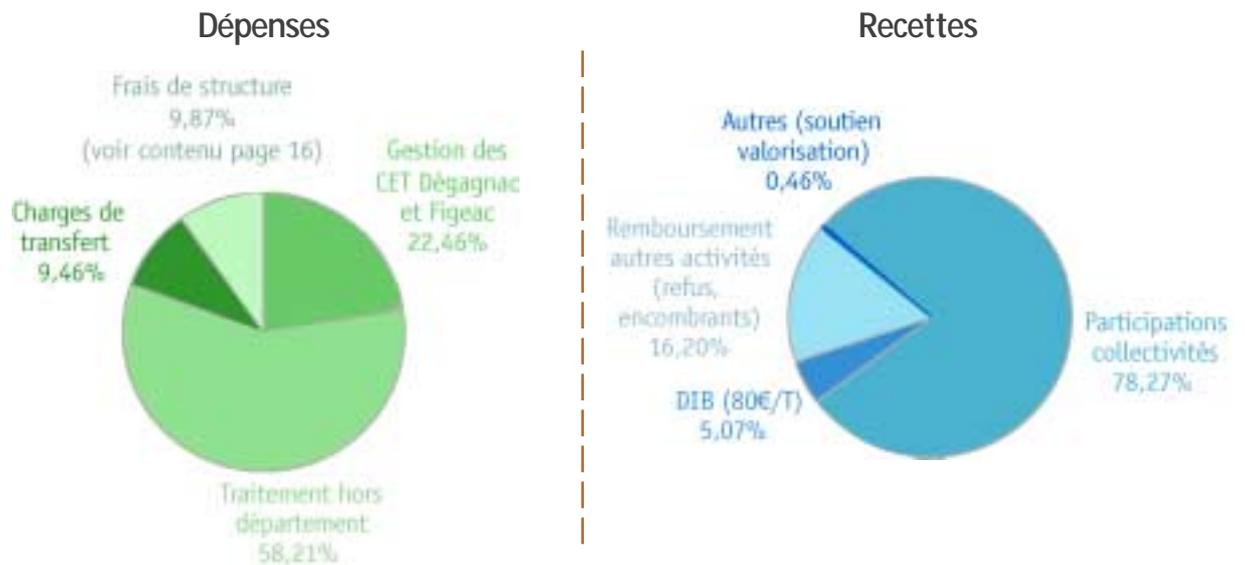
Casier du CET de Dégagnac

Répartition des quantités traitées par site



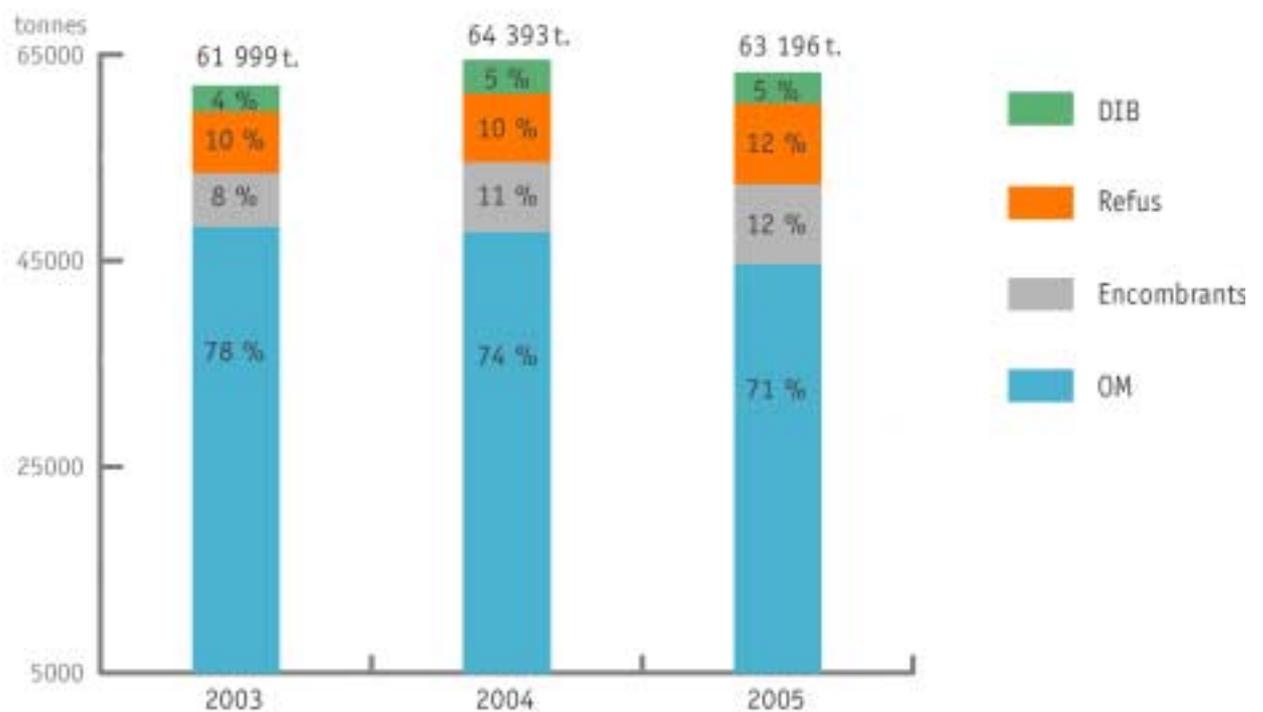


⇒ Bilan financier



Tarif appliqué aux collectivités membres : 80 euros HT/tonne (correspondant au coût de revient de l'activité)

⇒ Evolution des quantités traitées





Déchetterie, compostage des végétaux, valorisation du bois

Collecte en déchetterie

Le réseau de déchetteries

25 déchetteries étaient en service au 31 décembre 2005, dont 3 ouvertes en 2005 (cantons de Limogne, Salviac et Gramat), soit 170 092 habitants desservis (population DGF pondérée).

Conditions d'accès

Pour les particuliers

Pour les habitants du Lot, l'accès est libre dans toutes les déchetteries, quelque soit le lieu de domicile.

Pour les professionnels

L'accès des professionnels est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires).



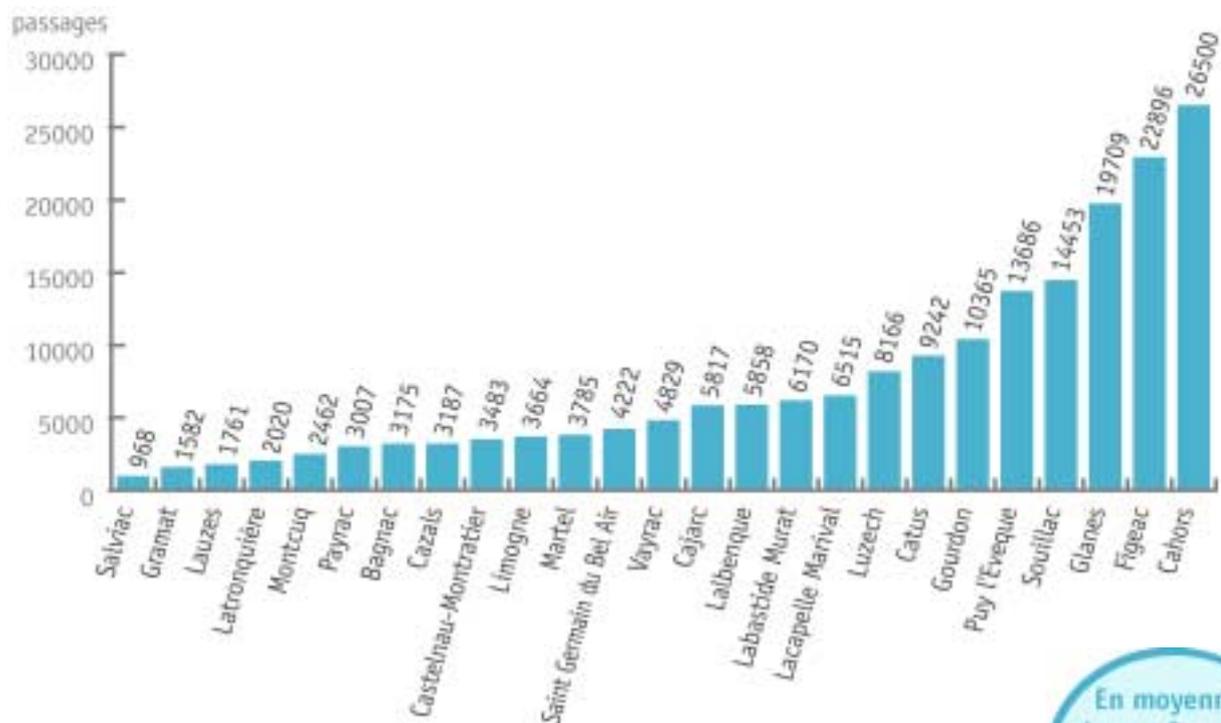
Localisation des déchetteries et des plateformes de compostage des végétaux et de valorisation du bois





Fréquentation par déchetterie

Fréquentation totale en 2005 : 187 522 passages



Durée d'ouverture des nouvelles déchetteries :

- Canton de Limogne : 8 mois
- Canton de Salviac : 7 mois
- Canton de Gramat : 2 1/2 mois

En moyenne,
chaque foyer est
venu 2,5 fois à la
déchetterie
en 2005.

Quantités collectées et traitement

26 235 tonnes de déchets ont été collectées.

Chaque type de déchet est ensuite dirigé vers des unités de traitement spécifiques.

Déchets collectés en déchetterie et leur traitement

	Quantité(tonnes)	Traitement
Gravats*	7 035	CET de classe 3
Végétaux**	6 232	Compostage (SY.D.E.D.)
Encombrants	7 786	CET de classe 2
Métaux	2 898	Filières de récupération spécialisées
Bois**	1 012	Valorisation énergétique (SY.D.E.D.)
Cartons	588	Cartonnerie
Autres (D.M.S., pneus, DASRI, papiers...)	684	Filières de récupération spécialisées
TOTAL	26 235	

* quantités estimées

**quantités réelles collectées en déchetteries + estimatif des quantités déposées directement sur les plateformes.



ZOOM SUR ... L'informatisation des déchetteries



Toutes les déchetteries ont été équipées d'un ordinateur portable. Cela permet au gardien d'envoyer par Internet au siège de Catus les données liées au fonctionnement de son équipement (demandes d'enlèvement de bennes, suivi des apports...) et de suivre en temps réel les dossiers des clients professionnels (suivi des cartes et des dépôts, liste des clients interdits de dépôts...).

Toutes les informations transmises par les gardiens sont ensuite traitées par le service administratif (facturation des professionnels, suivi des commandes aux prestataires...), le service technique ou le service communication (diverses données statistiques : quantités par matériau, fréquentation par déchetterie...).

Ce nouveau système a eu des répercussions très positives : amélioration de la réactivité des prestataires chargés de l'enlèvement des bennes et du suivi de leurs interventions, fiabilisation des données, gain de temps dans l'exploitation des informations...

Ce changement dans les pratiques a été bien perçu. Les gardiens ont tous reçu une formation en interne et se sont adaptés sans grande difficulté.

⇨ Compostage des végétaux



Quantités de végétaux collectés

6 232 tonnes de végétaux ont été collectées en déchetterie ou apportées directement sur les 3 plateformes de compostage.

Plateforme de Catus : 3 695 t.

Plateforme de Figeac : 1 225 t.

Plateforme de St Jean Lagineste : 1312 t.

Quantités de compost produit

2 818 tonnes de compost ont été produites.

La transformation des déchets en compost se fait en 4 à 6 mois.

Utilisation du compost

En priorité, le compost est mis à disposition des particuliers et des collectivités gratuitement sur la plupart des déchetteries.

En cas de surplus, il est vendu à des professionnels.



⇒ Valorisation du bois

Quantités de bois collectés

1 012 tonnes de bois (palettes et cagettes) ont été collectées sur les déchetteries ou apportées directement sur la plateforme de valorisation de Catus où le bois est broyé et criblé.

Utilisation du combustible

Les plaquettes alimentent les chaudières à bois des centres de tri et du siège du SY.D.E.D., et sont également vendues à des exploitants de réseaux de chaleur collectifs.



La construction et la gestion de réseaux de chaleur au bois

Depuis le 1er janvier 2005, le SY.D.E.D. peut construire et gérer des réseaux de chaleur au bois sur le territoire de ses collectivités membres, à la demande des communes.

En 2005, des études ont été lancées sur une quinzaine de communes.

⇒ Collecte des DASRI

Le système de collecte

Ce dispositif est gratuit et réservé aux particuliers en auto-traitement. Il fonctionne en partenariat avec les 70 pharmacies du département.



Bilan de l'année 2005

1 500 boîtes distribuées, soit environ 1 300 kg de déchets collectés et traités.

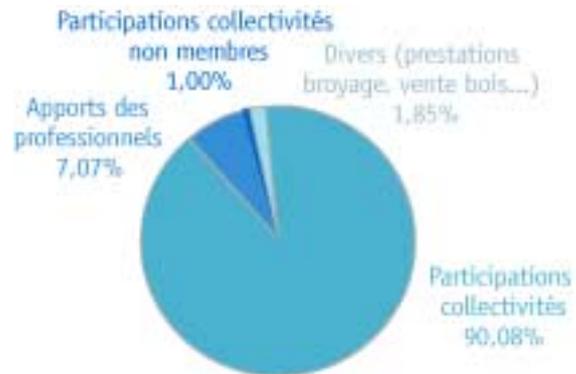


⇒ Bilan financier

Dépenses

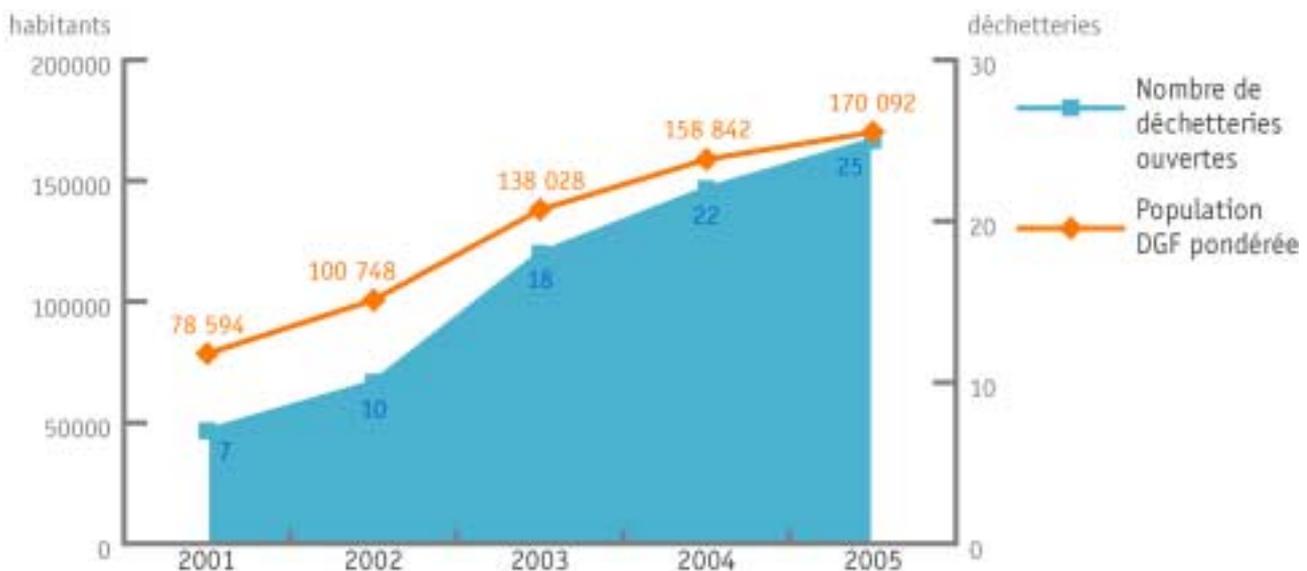


Recettes



Participation des collectivités membres : 11 euros HT/hab. (pop. DGF)
(pour les communes situées dans l'aire d'influence d'une déchetterie)

⇒ Evolution du nombre de déchetteries et d'habitants desservis





➤ *Lavage de conteneurs*

Bilan quantitatif

Le SY.D.E.D. prend en charge le lavage de conteneurs à la demande des collectivités.

10 906 conteneurs lavés en 2005 sur :

- la Communauté de Communes Causse Ségala Limargue
- la Communauté de Communes de Catus
- la Communauté de Communes du Pays de Cahors
- la Communauté de Communes du Pays de Souillac
- la Communauté de Communes Lot-Célé
- le SICTOM des Marches du Sud Quercy
- le SMIRTOM de la Région de Figeac

Tarif appliqué aux collectivités membres : 6,5 euros HT/bac lavé
(correspondant au coût de revient de l'activité)

➤ *Promotion du compostage individuel*

Rappel sur le début de l'opération

En 2002, le SY.D.E.D. a lancé une opération de promotion du compostage individuel afin de réduire la quantité de déchets à collecter et à traiter. Dans le cadre de cette opération, qui est accompagnée d'une forte campagne d'information, les habitants ont la possibilité d'acquérir un composteur individuel contre une participation de 20 euros TTC.

Bilan de la distribution de composteurs individuels

La démarche s'est poursuivie depuis 2002 avec des rappels d'information réguliers auprès des habitants au travers du Journal du tri.

7 600 composteurs ont été distribués, dont 600 en 2005. Cela représente environ 10% des foyers.





Fonctionnement de la structure

⇒ Contenu du service

Le fonctionnement de la structure comprend l'ensemble des coûts des services n'étant rattachés à aucune activité particulière :

- encadrement
- service administratif
- service communication
- service technique
- maintenance

⇒ Éléments financiers

Une partie des charges est compensée par une participation des collectivités, le reste est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé «frais de structure».

Participation des collectivités membres : 1 euro HT/hab. (pop. DGF)

ZOOM SUR ... La communication

Une bonne information est indispensable pour pérenniser le geste de tri. Dans ce but, le service communication du SY.D.E.D. a diversifié ses actions pour sensibiliser un maximum d'habitants.

Le grand public

Les habitants attendent une information sur le geste de tri mais aussi, et de plus en plus, sur le devenir de tous les types de déchets et sur la réduction des déchets à la source.

actions : Journal du tri, site Internet, distribution de sacs à provisions réutilisables, document spécial «nouveau résident», panneaux d'information sur les points de collecte.



Les enfants

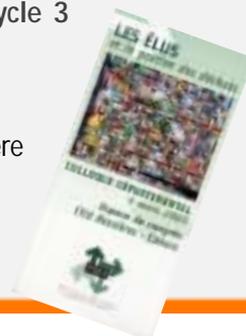
Très sensibles aux problèmes liés à l'environnement en général, les enfants peuvent devenir des relais auprès des adultes.

actions : animations gratuites en milieu scolaire (1 435 enfants sensibilisés, soit 61 classes), visites des équipements (2 914 enfants) avec prise en charge du transport pour les classes de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) et de 6ème.

Les élus

Il est indispensable d'informer régulièrement les élus locaux des avancées en matière de gestion des déchets.

actions : colloque ouvert aux élus et à leurs techniciens (mars 2005), distribution d'un classeur d'information.



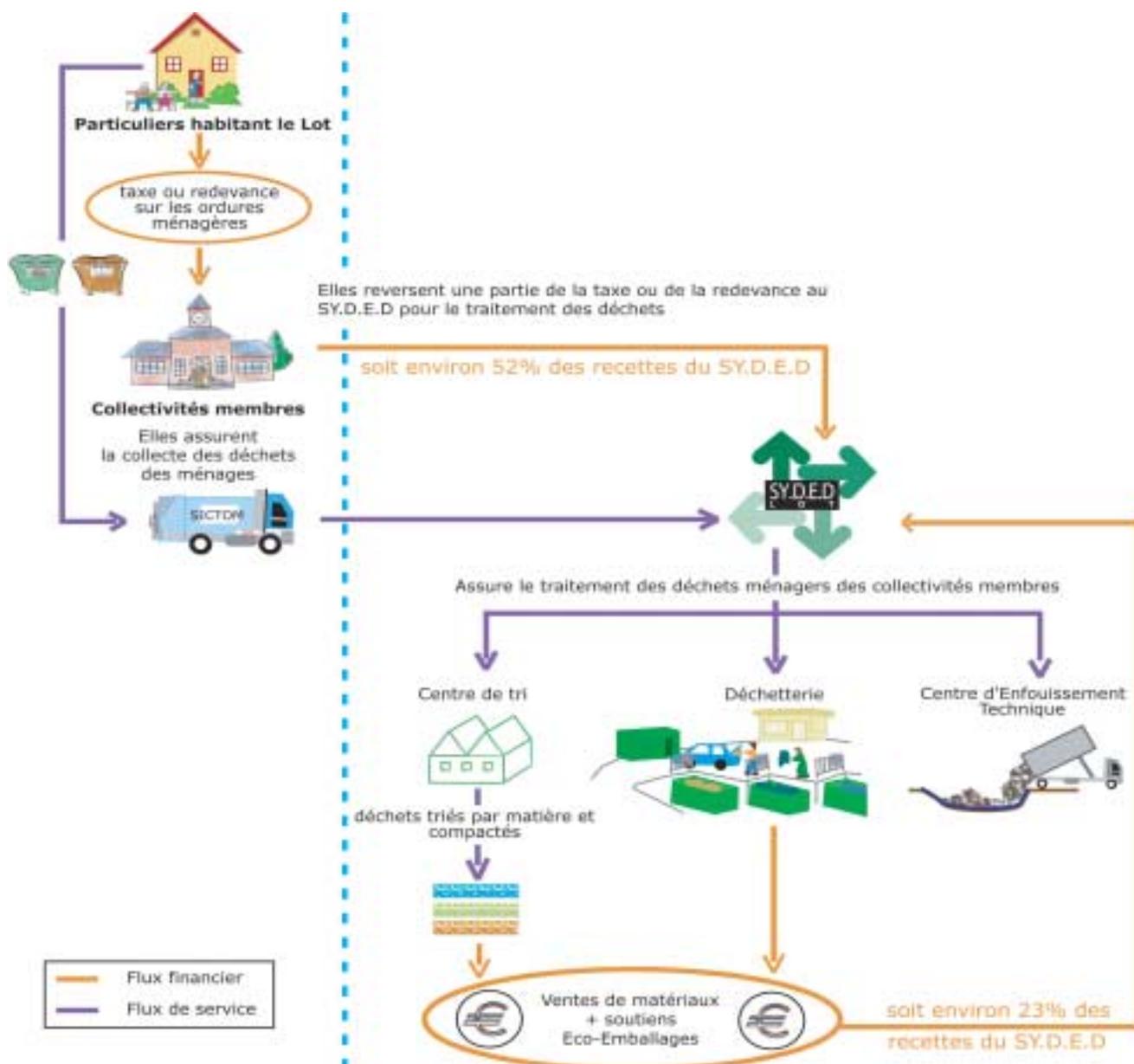


Le financement

Mode de financement du SY.D.E.D.

Le SY.D.E.D. ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie.

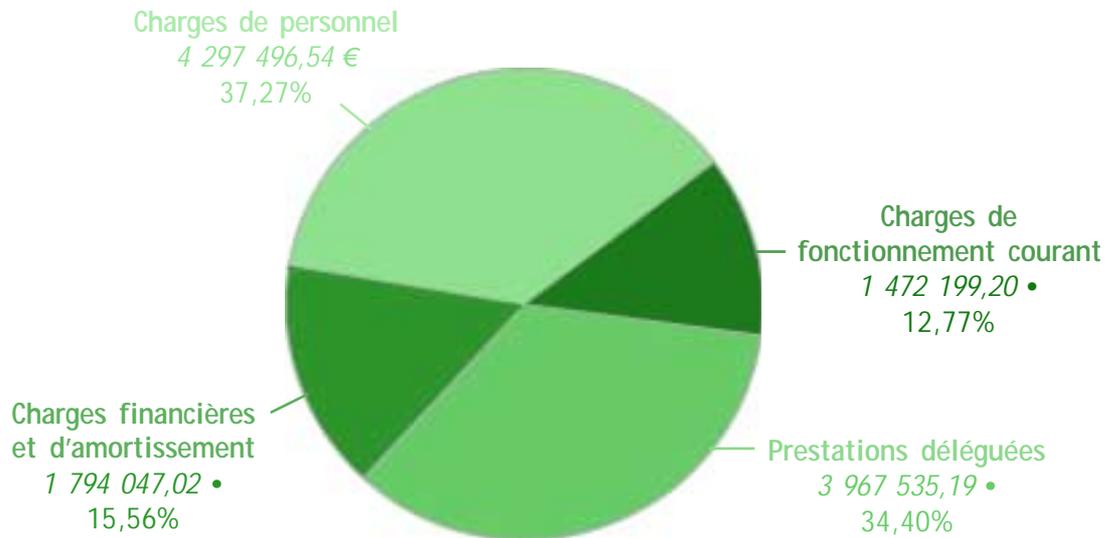
Les soutiens d'Eco-Emballages et la vente des matériaux constituent une part importante du financement du SY.D.E.D.



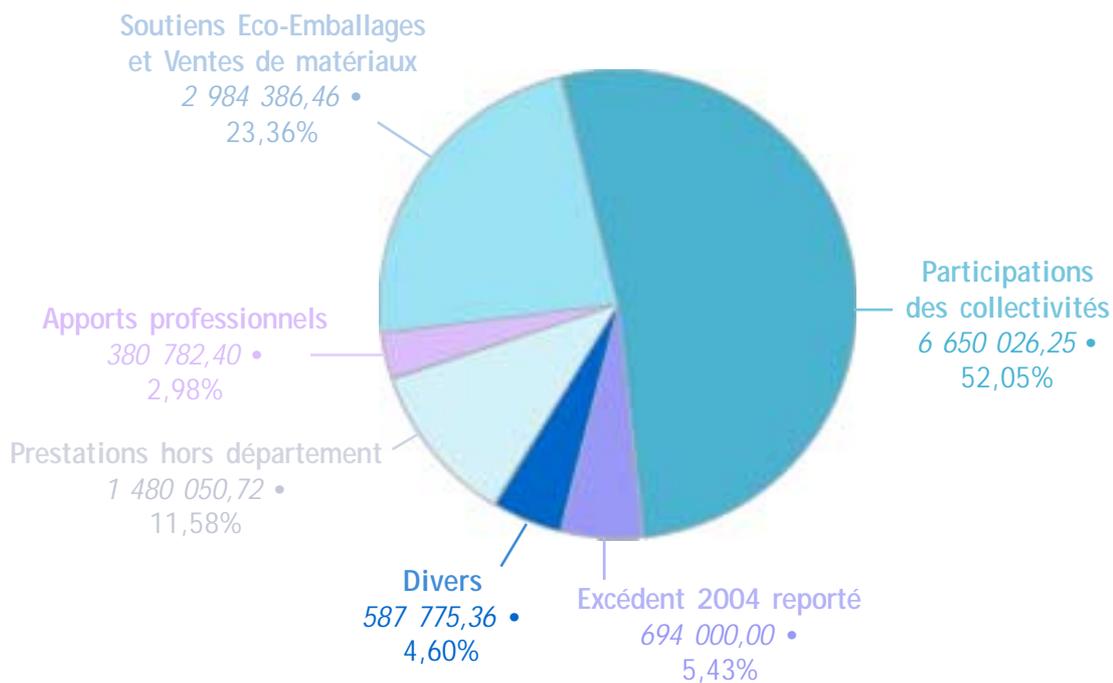


⇒ Bilan financier global du fonctionnement

Dépenses
11 531 277,95 €



Recettes
12 777 021,19 €



Contacts

Cté de Cnes Causse Ségala Limargue

Route d'Aurillac - 46120 LACAPELLE MARIVAL
tél. 05.65.11.08.08 fax 05.65.11.08.09

Cté de Cnes de Catús

La Verrière - 46150 CATUS
tél. 05.65.21.53.00 fax 05.65.21.53.09

Cté de Cnes de la Vallée du Lot et du Vignoble

13 av. de la Gare - 46700 PUY L'EVEQUE
tél. 05.65.11.08.08 fax 05.65.11.08.09

Cté de Cnes du Pays de Cahors

72, rue du Psdt Wilson - 46000 CAHORS
tél. 05.65.20.89.00 fax 05.65.20.89.01

Cté de Cnes du Pays de Martel

Mairie - 46600 MARTEL
tél. 05.65.37.45.29 fax 05.65.37.37.27

Cté de Cnes du Pays de Padirac

Les Ségalas - 46500 THEGRA
tél. 05.65.38.79.87 fax 05.65.38.79.86

Cté de Cnes du Pays de Souillac

Mairie - 46200 SOUILLAC
tél. 05.65.32.76.08 fax 05.65.32.61.15

Cté de Cnes du Pays du Haut Quercy Dordogne

Place du 11 novembre 1918 - BP 13 - 46110 VAYRAC
tél. 05.65.32.03.07 fax 05.65.32.03.32

Cté de Cnes Lot-Célé

Maison communautaire - 46330 SAINT GERY
tél. 05.65.31.40.42 fax 05.65.31.46.16

SICTOM des Marches du Sud Quercy

10, av G. De Gaulle - 46170 CASTELNAU MONTRATIER
tél./fax 05.65.21.47.63

SICTOM du Haut Quercy Dordogne

90, Lascabanes - 46400 SAINT CERE
tél. 05.65.10.86.29 fax 05.65.38.14.05

SIRTOM du Haut Célé

Mairie - 46270 BAGNAC SUR CELE
tél. 05.65.34.90.29 fax 05.65.34.97.97

SIVU Bio-Alvignac-Gramat DM

Annexe de la Mairie - BP 47 - 46500 GRAMAT
tél. 05.65.33.11.96 fax 05.65.33.41.40

SMIRTOM de la Région de Figeac

Maison des Services Publics Intercommunaux
35 et 35 bis Allée Victor Hugo
BP 118 - 46103 FIGEAC Cedex
tél. 05.65.11.47.63 fax 05.65.11.47.64

Syndicat Mixte du Pays de Gourdon

Z.A. - Moulin d'Iches - 46250 MONTCLERA
tél. 05.65.21.61.61 fax 05.65.21.62.52



*Une question sur le tri des déchets recyclables, les déchetteries
ou le traitement des déchets, appelez le SY.D.E.D. !*

SY.D.E.D. du Lot

Les Matalines - 46150 CATUS
tél. 05.65.21.54.30 fax 05.65.21.54.31
email : accueil@syded-lot.org site Internet : www.syded-lot.org